

Good Service

C.6 Classifier le réseau de transport public selon une logique de niveau de service

L'ambition est de rendre plus lisible la structure du réseau de transport public en faisant abstraction du mode et de l'opérateur. Travailler de manière orientée résolument usager et accroître la lisibilité des offres de transport public. Cette lisibilité doit se retrouver dans l'ensemble des aspects du service : la fréquence et le cadencement, l'amplitude horaire, le matériel roulant, l'aménagement des arrêts, l'accessibilité PMR, les services offerts aux cyclistes (stationnement, point vélo, possibilité d'embarquement...), et la communication. Cette lisibilité peut inclure les services collectifs de transport rémunéré de personnes (voir action C.7).

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



- Identifier les critères de segmentation du réseau et définir le ou les produit(s) associé(s) à chaque catégorie
- Tester des concepts de transport à la demande permettant de compléter et de faire évoluer l'offre de transport public classique
- Décliner progressivement la signalétique à l'ensemble du réseau

Analyse de l'avancement et des freins

Depuis février 2021, les titres MTB et JUMP ont été remplacés par les formules tarifaires BRUPASS et BRUPASS XL¹ qui permettent de voyager avec les différents opérateurs de transport public (De Lijn, SNCB, STIB et TEC) dans et en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis 2023, ces tickets sont également disponibles au format digital.

En septembre 2023, Bruxelles Mobilité et la STIB ont lancé l'application Floya qui permet à toute personne de planifier son trajet en intégrant tous les modes alternatifs à la voiture individuelle (transport public, voiture partagée, trottinette, taxis, etc.) ou en privilégiant certains modes plutôt que d'autres. Il est également possible de payer les opérateurs via l'application MaaS pour toute une série des services proposés, bien que l'intégration tarifaire ne soit pas encore complète.

Par ailleurs, la STIB dispose d'un système de voyages à la demande dédié aux personnes en situation de handicap, Taxibus, qui rencontre un réel succès. La Région intervient également dans d'autres initiatives de transport à la demande comme Collecto et les chèques Taxis (voir fiche C.7).

En termes de signalisation pour favoriser l'accessibilité, la STIB a développé la Signalétique AccessiBus. Celle-ci est déployée sur l'ensemble du réseau de jour depuis 2021 (et Noctis depuis 2023). Elle travaille actuellement à une signalétique identique pour le réseau Tram. Depuis 2022, un système d'annonce sonore est utilisé pour annoncer l'arrivée des bus ou tram avec leur numéro et destination.

En ce qui concerne la lisibilité, des efforts ont été fournis afin de rendre les gares SNCB plus visibles et accessibles (comme la gare de Forest-Est).

De façon plus générale et transversale, Bruxelles Mobilité a mené entre novembre 2022 et avril 2023 une étude visant à définir une vision stratégique relative au développement d'infrastructures intermodales en Région de Bruxelles-Capitale. Sur cette base, un projet pilote de Mobility Hubs a été lancé fin 2023.

Par « Mobility Hub », on entend un lieu offrant un mélange d'options de transport, généralement axé autour des transports publics et des solutions de mobilité du dernier kilomètre, et où s'opère un transfert intermodal. Ce lieu offre, en outre, des services complémentaires qui augmentent le confort des usagers ainsi que l'accessibilité et l'attractivité des services qui y sont présents.

D'ici la fin de l'année 2024, 20 Mobility Hubs pilotes de différentes tailles seront installés en Région de Bruxelles-Capitale. L'analyse et l'évaluation des 20 Mobility Hubs pilotes auront lieu durant l'année 2025.

Chiffres clés

- Voyages Taxibus : 158.056 (en 2022)
- Utilisateurs réguliers de l'application MaaS Floya : 29.000
- Téléchargements de l'application Floya (1/07/24) : 130.000

Réalisations illustrées



©STIB Brupass et BrupassXL désormais disponibles en format digital

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.

¹ La zone Brupass XL s'étend sur une zone élargie de 11,5 km autour du centre-ville